Envoyé en préfecture le 15/10/2020
Reçu en préfecture le 15/10/2020
Affiché le
ID : 066-216600163-20200930-72_SEPT_2020-DE

Banyuls sur mer
LA LUMINEUSE

COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 septembre 2020 à 21h00

Délibération n° 72/sept/2020
Taxe de séjour - actualisation des conditions et périodes d'encaissement à compter du 1er janvier 2021

L'an 2020 et le 30 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, convoqué en urgence, s'est réuni en session ordinaire dans le hall d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Étaient présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Josette MONTÉ, Guillaume BLAVETTE, Maria Joséfa DIAZ, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Evelyne CANOVAS, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Jean-Louis FLEURISSON, Catherine ADELL, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-François PESCADOR

Avai(en)t donné procuration : Olivier CAPELL à Sandrine COUSSANES, Bernard PECH à Anne MAURAN, Gérard PETYT à Jean-Michel SOLÉ, Marc MARTI à Emmanuelle FRADET,

Étai(en)t absent(s) : /

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Alexandre ORTIZ--BODIOU**, secrétaire de séance.

La Commune de Banyuls sur mer a instauré la taxe de séjour au réel par délibération du 30 Septembre 2020. Le Maire propose de fixer les dates de reversements de la taxe de séjour des collecteurs à l'Office de Tourisme.

Modalités de paiement de la taxe de séjour

La plateforme banyulsurmer.taxedesejour.fr transmet les états récapitulatifs à tous les hébergeurs portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent retourner, accompagné de leur règlement avant :

Période	Date limite de versement
1. Janvier - Février	Versement avant le 10 mars Année N
2. Mars - Avril	Versement avant le 10 mai Année N
3. Mai - Juin	Versement avant le 10 juillet Année N
4. Juillet- Août	Versement avant le 10 septembre Année N
5. Septembre - Octobre	Versement avant le 10 novembre Année N
6. Novembre - Décembre	Versement avant le 5 janvier Année N+1

Envoyé en préfecture le 15/10/2020
Reçu en préfecture le 15/10/2020
Affiché le
ID : 066-216600163-20200930-72_SEPT_2020-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **DECIDER** des dates de reversement de la taxe de séjour pour l'année 2021 comme indiqué ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État, puis notifiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Rapporteur, et après avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés participant au vote, adopte cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BANYULS SUR MER

Jean-Michel SOLÉ